

**URB/20277 : Demande de permis d'urbanisme pour remplacer les châssis ; Rue Eeckelaers 82;
introduite par Monsieur et Madame Carlos & Ambre SANCHEZ CARRASCOSA COQUILLAT
rue du Maquis, 44 bte 2 à 1140 Evere.**

AVIS

Considérant que le bien concerné se trouve en zone d'habitation au plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;

Considérant que l'immeuble est repris à l'inventaire du patrimoine architectural ;

Considérant que la demande vise le remplacement de 2 châssis à guillotine par deux châssis divisé en 2 ouvrants ;

Considérant qu'il n'est pas possible de refaire des châssis à guillotine garantissant un confort énergétique suffisant ;

Considérant que la portée est trop importante pour faire un seul battant ;

Considérant que les châssis proposés seront en bois ; que l'imposte sera garnie de petits bois, ainsi que le bas des ouvrants ;

Considérant que les châssis seront peints en blancs et s'harmoniseront avec l'ensemble des autres châssis de la façade ;

Considérant que la division sera semblable à celle de la fenêtre du 1er étage ;

AVIS FAVORABLE (UNANIME)